



Hiver 1992 (Vol. 4, N° 4) numéro d'article 4

Les régimes de pensions d'employeur—qui y participe?

Hubert Frenken et Karen Maser

Les régimes enregistrés de pensions offerts par l'employeur (REP) constituent une importante source de revenu pour les retraités canadiens. En 1990, 15 milliards de dollars provenant de ces régimes ont été versés sous forme de prestations à des Canadiens de 55 ans et plus. Mais ces prestations sont loin d'être à la portée de tous. Elles ne sont versées qu'aux travailleurs retraités (et, dans certains cas, à leur conjoint) qui ont pu accumuler des droits à la retraite pendant leurs années de service. En 1989, moins de la moitié de la main-d'œuvre rémunérée participait à un REP.

La participation des travailleurs aux programmes de revenu de retraite, en particulier aux REP, est fréquemment discutée ces derniers temps [▼1](#). Les REP ne sont évidemment pas le seul mode d'épargne pour la retraite. Tous les travailleurs de 18 ans et plus participent au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, et chaque année, un nombre croissant de personnes bénéficient de l'aide fiscale que procurent les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Cependant, cet article est essentiellement consacré aux régimes de pensions offerts par l'employeur et aux travailleurs qui y participent. Le taux de participation à ces régimes a-t-il changé au cours des dix dernières années? Connaissons-nous les facteurs qui influent sur ce taux? Quelles sont les chances d'amélioration de la participation, compte tenu de la conjoncture économique et, plus particulièrement, de la situation actuelle du marché du travail?

Participation en baisse

Entre 1979 et 1989, la proportion de travailleurs rémunérés âgés de 15 ans et plus qui participaient à un régime de pensions offert par l'employeur est passée de 48 % à 45 %, selon les renseignements tirés de la

base de données sur les régimes de pensions au Canada (RPC) ([graphique A](#)). Ce recul est principalement attribuable au fait que le nombre d'hommes participant à un REP n'a pas augmenté aussi rapidement que le nombre de travailleurs rémunérés de sexe masculin. Le taux de participation des hommes qui avait légèrement augmenté entre 1979 et 1983, passant de 54 % à 55 %, est tombé à 50 % en 1989. Parallèlement, la proportion de femmes participant à un REP est demeurée relativement stable (autour de 37 %) au début des années 80, mais s'est accrue par la suite, atteignant 39 % en 1989. Il est possible que les changements apportés aux lois sur les pensions pour les travailleurs à temps partiel aient contribué à cette hausse chez les femmes.



Graphique A **La participation des hommes à un régime de pensions régresse, alors que celle des femmes augmente.**

Sources : Base de données sur les régimes de pensions au Canada et Enquête sur la population active

Qui participe?

Le taux de participation global, d'après la RPC, ne nous renseigne pas vraiment sur le genre de travailleurs susceptibles ou non de participer à un REP. Par contre, l'Enquête sur l'activité (EA) permet de déterminer le taux de participation selon le type d'employeur (secteur, industrie et taille de l'entreprise) et le genre d'emploi (temps partiel/temps plein et affiliation syndicale). Ces données nous informent également sur les caractéristiques des travailleurs participant à ces régimes (sexe, âge et rémunération). La présente étude n'inclut que les travailleurs rémunérés âgés de 20 ans et plus (voir [Sources des données](#)).

La participation dans le secteur public est la plus élevée

Selon les résultats de l'EA, près de 49 % des travailleurs rémunérés âgés de 20 ans et plus participaient en 1989. Dans le secteur public, le taux de participation était de 73 %, comparativement à seulement 39 % dans le secteur privé (voir [Secteur public et secteur privé](#)). On observe un écart entre les deux secteurs tant pour les hommes que pour les femmes. Dans le secteur public, 81 % des hommes et 66 % des femmes participaient à un REP, tandis que les taux équivalents dans le secteur privé étaient de 47 % et 30 % respectivement ([graphique B](#)). On a observé des écarts semblables entre les taux de participation du secteur public et du secteur privé selon d'autres caractéristiques relatives aux travailleurs et aux emplois ([tableau 1](#)).



Graphique B En 1989, le taux de participation à un régime de pensions était beaucoup plus faible dans le secteur privé que dans le secteur public.

Source : Enquête sur l'activité



Tableau 1 Taux de participation à un régime de pensions, 1989

Source : Enquête sur l'activité

Industrie et taille de l'entreprise : deux facteurs importants

Les taux de participation à un régime de pensions varient considérablement d'une industrie à une autre. Mise à part l'agriculture, où le taux est de moins de 10 %, les taux les plus bas sont ceux enregistrés dans les services commerciaux, personnels et autres (20 %) et dans le commerce (29 %) ([tableau 2](#)). Il s'agit d'une observation importante, car près du tiers des travailleurs rémunérés au Canada occupent un emploi dans ces industries.



Tableau 2 Taux de participation à un régime de pensions selon l'industrie, 1989

Source : Enquête sur l'activité

La forte participation des travailleurs du secteur public aux REP se traduit par des taux supérieurs à la moyenne dans les industries considérées, aux fins de cette étude, comme appartenant principalement à ce secteur. Le taux de participation dans les services gouvernementaux était de loin le plus élevé (78 %). Cependant, les industries du transport, des communications et autres services publics (67 %) ainsi que des services socio-culturels - soit la santé, les services sociaux et l'enseignement - (64 %) affichaient également des taux appréciables.

Fait peu étonnant, les petites entreprises sont beaucoup moins susceptibles que les grandes d'offrir un

REP. Moins de 15 % des travailleurs rémunérés dans les entreprises comptant moins de 20 salariés participaient à un régime de pensions en 1989. Cette proportion s'élevait à 72 % dans les entreprises de 500 salariés ou plus [▼2](#).

Participation plus grande parmi les emplois syndiqués et à temps plein

Le taux de participation à un REP des travailleurs à temps plein était de 53 % en 1989; il était de 80 % dans le secteur public et de 43 % dans le secteur privé. Les salariés à temps partiel, qui représentaient un travailleur rémunéré sur sept (mais une travailleuse sur quatre), avaient un taux de participation de 24 % seulement. Les changements récemment apportés aux lois sur les pensions exigent que les salariés à temps partiel, satisfaisant à certaines conditions minimales, soient maintenant admissibles à un régime de pensions d'employeur. Mais beaucoup de ces salariés peuvent décider de ne pas y participer ou peuvent ne pas avoir travaillé suffisamment longtemps pour y être admissibles [▼3](#).

La participation à un REP est également nettement plus fréquente chez les syndiqués et les travailleurs visés par une convention collective que chez les autres. En 1989, plus des trois quarts des syndiqués participaient à un régime de pensions, comparativement à un peu plus de 30 % des salariés non syndiqués ou non visés par une convention collective.

Participation selon le sexe, l'âge et la rémunération : d'importants écarts

La proportion d'hommes âgés de 20 ans et plus participant à un régime de pensions en 1989 était beaucoup plus élevée que la proportion correspondante de femmes (54 % contre 42 %). La faiblesse du taux de participation des femmes peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles représentent une plus forte proportion des travailleurs à temps partiel. En outre, elles sont surreprésentées dans des industries comme celle des services commerciaux, personnels et autres, où les taux de participation sont moins élevés. L'écart entre les taux de participation des femmes et des hommes était plus marqué chez les travailleurs âgés de 35 ans et plus que chez leurs cadets.

Les travailleurs rémunérés âgés de 35 à 54 ans étaient proportionnellement les plus nombreux à participer à un régime de pensions (58 %) ([graphique C](#)). Chez le groupe des 55 ans et plus, le taux diminuait légèrement, pour se situer à 51 %. Moins du quart des travailleurs rémunérés âgés de 20 à 24 ans participaient à un REP. Près de 21 % de ces jeunes occupaient un emploi à temps partiel; la participation à un régime de pensions, si elle leur était offerte, n'était généralement pas obligatoire et ne constituait pas, pour eux, une priorité. Même chez les travailleurs à temps plein, le taux de participation était plus faible dans ce groupe d'âge que dans les autres en raison des conditions d'admissibilité [▼4](#).



Graphique C **Les travailleurs rémunérés âgés de 35 à 54 ans avaient le plus haut taux de participation à un régime de pensions en 1989.**

Source : Enquête sur l'activité

Seulement 27 % des travailleurs ayant un revenu d'emploi annuel ▼⁵ de moins de 20 000 \$ participaient à un REP en 1989 ([graphique D](#)). Près de la moitié des travailleurs rémunérés se situaient dans cette tranche de revenu et la majorité (plus de 62 %) étaient des femmes. Dans la tranche de 40 000 \$ à 59 999 \$ de revenu, le taux de participation des travailleurs atteignait 82 %. Ce taux passait à 73 % chez ceux qui touchaient un revenu de 60 000 \$ ou plus.



Graphique D **En 1989, les travailleurs rémunérés gagnant moins de 20 000 \$ étaient proportionnellement moins nombreux à participer à un régime de pensions.**

Source : Enquête sur l'activité

Si le taux de participation des travailleurs gagnant moins de 20 000 \$ est faible, c'est en partie parce que bon nombre d'entre eux travaillent à temps partiel. C'est aussi parce que ce niveau de revenu correspond aux salaires moins élevés versés en général par les petites entreprises, lesquelles sont relativement moins susceptibles d'offrir des REP. Chez les grandes entreprises, par contre, on retrouve de meilleurs salaires et une plus grande probabilité d'offrir un régime de pensions à leurs salariés ([Morissette](#), 1991).

Participation aux REP : perspectives d'avenir

Il semble que les probabilités d'accroître la participation à un régime de pensions soient minces, compte tenu de l'évolution du marché du travail au Canada ▼⁶. Selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA), bon nombre de secteurs possédant des taux de participation à un REP élevés selon nos chiffres ont enregistré d'importantes pertes d'emplois ces dernières années. À l'opposé, les secteurs qui affichent des taux de participation plus faibles semblent croître plus rapidement que ne le fait la main-d'œuvre totale.

En 1981, 9 % seulement des travailleurs rémunérés âgés de 20 ans et plus occupaient un emploi à temps partiel. Dix ans plus tard, cette proportion était passée à 12 %. En fait, près du tiers des 1,4 million de

travailleurs rémunérés venus grossir les rangs de la population active au cours de ces dix ans occupaient un emploi à temps partiel. Malgré les modifications législatives visant les travailleurs à temps partiel, il est impossible de déterminer dans quelle mesure ces salariés décideront de participer à un REP.

Les données de l'EPA révèlent également que le travail autonome a connu une croissance beaucoup plus rapide que le travail rémunéré. Les propriétaires d'entreprises non constituées en société ne peuvent, par définition, participer à un REP, puisqu'ils ne sont pas des salariés à proprement parler. Les propriétaires d'entreprises constituées en société, eux, le peuvent, bien que les régimes auxquels ils participent soient assujettis à certaines restrictions de Revenu Canada qui ne s'appliquent pas aux autres REP. Dans le passé, relativement peu de travailleurs appartenant à ce dernier groupe ont participé à un REP⁷. Le nombre de travailleurs autonomes âgés de 20 ans et plus s'est accru de 35 % de 1981 à 1991, tandis que le nombre de salariés rémunérés dans ce groupe d'âge n'a augmenté que de 15 %.

L'emploi dans les services commerciaux, personnels et autres, où le taux de participation à un REP est de 20 % seulement, s'est accru de 40 % de 1981 à 1991. Dans le commerce, où le taux de participation est également faible, l'accroissement de l'emploi a été de 20 %. Par ailleurs, d'importantes pertes d'emplois ont été enregistrées dans les industries manufacturières et les mines, industries où les taux de participation à un REP ont toujours été élevés.

Selon une étude récente ([Wannell](#), 1992), le pourcentage d'emplois dans les petites entreprises s'est accru dans les années 80. Tandis que la proportion de personnes travaillant dans les plus grandes entreprises (500 salariés et plus) est passée de 44 % en 1978 à 39 % en 1988, la part des emplois dans les entreprises comptant de 1 à 19 salariés et dans celles de 20 à 99 salariés a augmenté. Cette tendance semble s'être maintenue depuis 1988, ce qui n'est pas sans importance puisque, comme nous l'avons déjà signalé, les petites et les moyennes entreprises sont moins susceptibles que les grandes d'offrir un régime de retraite à leurs travailleurs.

L'impact de la loi sur l'attitude des employeurs à l'égard des REP a suscité beaucoup d'intérêt ces derniers temps ([Bramm](#), 1991, [Jarvis](#), 1992 et [Noakes](#), 1991). Selon certains analystes, les exigences de la loi ont eu pour effet non seulement de dissuader les employeurs n'offrant pas de REP d'en offrir, mais aussi d'inciter les autres à mettre fin aux régimes existants⁸.

Conclusion

La participation aux régimes de pensions offerts par l'employeur ne s'est pas accrue au même rythme que l'emploi. De plus, elle est loin d'être uniforme. Les régimes de retraite sont beaucoup plus fréquents dans certaines industries que dans d'autres et dans le secteur public que dans le secteur privé. De même, les travailleurs à temps plein et ceux qui occupent un emploi visé par une convention collective sont beaucoup plus susceptibles de participer à un régime de retraite que les travailleurs à temps partiel ou les travailleurs non syndiqués. En général, les grandes entreprises sont beaucoup plus susceptibles d'offrir un régime de pensions à leurs salariés que les petites et moyennes entreprises.

Évidemment, beaucoup de ces facteurs sont liés. Dans certaines industries où le taux de participation est faible, les petits employeurs dominent; c'est le cas notamment du commerce et des services personnels. Dans le même ordre d'idée, on peut attribuer les faibles taux de participation des femmes à leur forte représentation parmi les travailleurs à temps partiel, les non syndiqués ainsi que dans certaines industries où la participation est faible.

La poursuite de la croissance de l'emploi dans les industries où les taux de participation à un REP sont faibles, conjuguée à l'accroissement du travail à temps partiel et à la hausse de la part des emplois dans les petites entreprises, laisse présager une baisse continue des taux de participation dans l'avenir.

Cet article s'est penché sur les régimes de pensions offerts par les employeurs. Il ne faudrait pas pour autant ignorer les autres moyens d'épargner en vue de la retraite. Il est possible que la hausse spectaculaire de la participation aux REER, tant collectifs qu'individuels, ces dernières années, vienne contrebalancer, dans une certaine mesure, l'insuffisance perçue quant à la participation aux REP ([Frenken](#), 1990 et 1991). De plus en plus d'employeurs et de travailleurs semblent considérer ces régimes comme un substitut convenable permettant l'accumulation d'épargnes pour la retraite [▼9](#).

Sources des données

Les données utilisées dans cet article sont tirées de la base de données sur les régimes de pensions au Canada (RPC), l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'activité (EA).

La base de données RPC contient des données détaillées sur un large éventail de caractéristiques relatives à tous les régimes enregistrés de pensions (REP) offerts par les employeurs au Canada. Elle est mise à jour annuellement à l'aide de renseignements fournis à Statistique Canada par les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la supervision et de la réglementation des régimes de pensions sur leur territoire de compétence. Généralement, la participation déclarée correspond au nombre total de participants actifs à la fin de l'année du régime (habituellement le 31 décembre), y compris les personnes mises à pied temporairement et qui continuent de participer au régime de leur employeur. Pour plus de détails concernant le programme des RPC, on peut consulter la publication intitulée *Régimes de pensions au Canada* ([Statistique Canada](#), 1990 et 1991) ou communiquer avec la Section des pensions de la Division du travail, au (613) 951-4034.

L'EPA fournit des estimations mensuelles de l'emploi, du chômage et des activités ne relevant pas du marché du travail. On peut calculer les taux de participation aux régimes de pensions à l'aide de la base de données RPC et de diverses moyennes annuelles tirées de l'EPA. Le taux le plus souvent cité est le pourcentage d'actifs qui participent à un régime de pensions. Cependant, ce taux peut être quelque peu

faussé parce que certains membres de la population active, comme les chômeurs, les travailleurs autonomes et les travailleurs familiaux non rémunérés, ne peuvent participer à un régime de pensions. Le pourcentage de travailleurs rémunérés participant à un régime de pensions est donc plus utile.

L'EA, effectuée chaque année de 1986 à 1990, a permis de recueillir des renseignements sur les types de participation au marché du travail et les caractéristiques des emplois occupés pendant l'année. Cette enquête permet d'identifier jusqu'à cinq emplois détenus par répondant et fournit de l'information sur les diverses caractéristiques de chaque emploi, notamment la participation à un régime de pensions. Pour les besoins de cet article, une participation à un régime de pensions est déterminée par le fait d'avoir occupé, au cours de l'année civile, au moins un emploi offrant une telle participation.

L'EA se sert de l'emploi principal pour classer les répondants selon certaines caractéristiques, par exemple l'industrie, la taille de l'entreprise et l'affiliation syndicale. Dans le cas des personnes cumulant des emplois, on détermine l'emploi principal en fonction du nombre d'heures travaillées à chaque emploi au cours de l'année. Cependant, pour celles qui n'ont occupé qu'un seul emploi où il était possible de participer à un régime de pensions, c'est ce dernier qui est considéré comme emploi principal, peu importe le nombre d'heures travaillées dans les autres emplois pendant l'année.

Les travailleurs rémunérés englobent tous les travailleurs occupés sauf les travailleurs familiaux non rémunérés et les propriétaires actifs d'entreprises constituées en société et d'entreprises non constituées en société. Seulement 5 % des travailleurs rémunérés âgés de moins de 20 ans ont participé à un REP en 1989. Par conséquent, cet article ne traite que des personnes de 20 ans et plus. Pour de plus amples renseignements, on peut communiquer avec Stephan Roller, Division des enquêtes-ménages, au (613) 951-4625.

Secteur public et secteur privé

Les taux de participation à un régime de pensions diffèrent grandement entre le secteur public et privé. Ils sont aussi beaucoup plus stables en général dans le premier que dans le second.

Dans la base de données sur les régimes de pensions au Canada (RPC), les régimes du secteur public sont ceux qui sont offerts aux salariés des trois niveaux d'administration publique, y compris les sociétés d'État, les conseils et les commissions. Les REP offerts au personnel enseignant et non enseignant des conseils scolaires (des niveaux élémentaires et secondaires), au personnel des établissements d'enseignement postsecondaire non universitaire, au personnel hospitalier et aux salariés d'autres établissements publics de soins de santé et d'organismes de services sociaux sont également considérés comme des régimes du secteur public. Tous les autres régimes constituent les régimes du secteur privé.

Les données de l'Enquête sur l'activité (EA) ont été partagées en deux groupes afin de produire des chiffres comparables se rapportant au secteur public et au secteur privé. Les travailleurs du secteur public, selon les données de l'EA, étaient ceux dont l'emploi principal (voir [Sources des données](#)) était dans une industrie qui regroupait uniquement, ou en majeure partie, des activités ou des services gouvernementaux, ou ceux dont le principal employeur était une société d'État ou un organisme gouvernemental. Nous avons supposé que les autres répondants de l'EA étaient des travailleurs du secteur privé. Un examen des données de l'EA démontre que les proportions de travailleurs des secteurs public et privés étaient comparables à celles contenues dans la base de données RPC.

Notes

Note 1

La question a été examinée par la [Commission des régimes de retraite de l'Ontario](#) et a constitué le thème principal d'une conférence tenue en septembre 1991 et parrainée conjointement par l'Institut canadien de la retraite (ICR), l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) et l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'ICR, qui s'appelle depuis mai 1992 l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, a pour mandat de promouvoir la compréhension des programmes de sécurité du revenu et des avantages sociaux au Canada. L'ACOR est une association de fonctionnaires des administrations publiques fédérale et provinciales chargée de la mise en œuvre et de l'application des lois sur les pensions. L'ICA est un organisme autonome qui régit la pratique de l'actuariat au Canada. Les données contenues dans cet article mettent à jour et complètent une communication présentée par Karen Maser à la conférence de septembre 1991.

Note 2

La «taille de l'entreprise» est mesurée à l'échelle nationale et non à chacune des opérations locales. Il a été impossible de déterminer la taille de l'entreprise dans le cas de certains emplois déclarés dans l'EA. Par conséquent, 11 % des travailleurs rémunérés âgés de 20 et plus, pour lesquels la taille de l'entreprise de l'employeur n'avait pas été déterminée, sont exclus de cette partie de l'analyse. Le taux de participation à un REP pour ces 11 % des travailleurs était très près du taux de participation global.

Les travailleurs employés par une petite «entreprise» du secteur public (par exemple, dans une petite municipalité, un petit hôpital ou un petit organisme public) ont plus facilement accès à un REP que leurs homologues du secteur privé, étant donné l'utilisation largement répandue des régimes multi-employeurs dans le secteur public. Le régime de pensions du personnel hospitalier de l'Ontario, par exemple, couvre près de 100 000 personnes employées dans les grands et les petits établissements de soins de santé en Ontario. Dans le secteur privé, 13 % seulement des personnes qui travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés participent à un régime de pensions, tandis que c'est le cas de 65 % des personnes

travaillant dans une entreprise de 500 salariés ou plus.

Note 3

Les REP sont assujettis aux lois provinciales et, dans certains cas, ils sont soumis à la loi fédérale. À la fin de 1989, cinq gouvernements avaient modifié leur loi sur les pensions, pour inclure entre autre chose des dispositions visant les travailleurs à temps partiel. Depuis, deux autres ont adopté un règlement semblable. L'effet de ces modifications législatives sur les taux de participation est difficile à déterminer. Selon la base de données RPC, en 1990, pour la plupart des participants à un régime de pensions (89 %), il s'agissait d'un régime à participation obligatoire; cependant, 56 % environ de l'ensemble des participants devaient satisfaire à certaines conditions d'admissibilité, habituellement relatives aux années de service.

En général, les employeurs obligent les travailleurs à temps plein à participer à un REP (lorsque ces derniers satisfont aux conditions d'admissibilité), tandis qu'ils laissent aux salariés à temps partiel le choix d'y participer ou non. (Les régimes de pensions régis par la loi du Manitoba, qui exige la participation de tous les travailleurs en autant qu'ils répondent à certaines conditions minimales relatives aux années de service et au revenu, sont l'exception.) Bon nombre de travailleurs à temps partiel ont pu profiter de l'occasion fournie par la loi. La hausse du taux de participation des femmes peut en partie être le résultat de cette modification.

Note 4

Voir la [note 3](#).

Note 5

Dans cette analyse, on entend par revenus d'emploi les gains provenant de tous les emplois rémunérés occupés pendant l'année.

Note 6

Cette question a déjà fait l'objet d'un article dont les sources de données étaient différentes ([Leckie et Caron](#), 1991).

Note 7

Les renseignements tirés de la base de données RPC semblent corroborer ce faible taux de participation. En 1990, on ne comptait que 5 300 REP offerts exclusivement aux cadres (incluant les propriétaires d'entreprises constituées en société), et ces régimes couvraient 24 000 membres seulement. Selon les données de l'EPA, il y avait près de 600 000 propriétaires actifs d'entreprises constituées en société cette année-là.

Note 8

Les récents changements apportés aux exigences législatives, en particulier ceux visant les REP à prestations déterminées, ont posé de nouvelles difficultés administratives aux employeurs offrant ces régimes, faisant augmenter leurs coûts dans certains cas et affaiblissant possiblement leurs arguments

quant à la propriété des surplus engendrés.

Note 9

Les renseignements supplémentaires dont nous disposons sur la cessation des régimes étayent, dans l'ensemble, l'opinion largement répandue selon laquelle de plus en plus d'employeurs délaissent les REP au profit des REER. D'après les données provenant de l'Alberta Pension Supervisory Authority, dans le cas de près des deux tiers des cessations de REP dans cette province, au cours de l'exercice financier 1990-1991, la raison pour laquelle l'employeur avait mis fin au régime était qu'il l'avait remplacé par un REER ([Alberta Labour](#), 1991). Jusqu'à aussi récemment que 1987, la fréquence de remplacement des REP par des REER était si minime que cette raison ne faisait pas l'objet d'une catégorie distincte. La croissance des REER collectifs est également évidente quand on examine les données de Revenu Canada se rapportant aux nouveaux contrats de REER. Selon ces données, 500 000 nouveaux REER collectifs ont été enregistrés en 1990, soit une hausse de 71 % par rapport à l'année précédente.

Documents consultés

- ALBERTA LABOUR, EMPLOYMENT PENSIONS BRANCH. *Statistics report*, publications diverses, Edmonton, 1987 à 1992.
- BRAMM, N. «Solving the coverage conundrum», dans *Benefits Canada*, Toronto, November 1991, p. 23-24.
- COMMISSION DES RÉGIMES DE RETRAITE DE L'ONTARIO. «The coverage challenge», dans *The Pension Commission of Ontario bulletin*, Toronto, February 1992, vol. 2, n° 4.
- FRENKEN, H. [«Les femmes et les REER»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 10-16.
- ---. [«Les REER: une aide fiscale à l'épargne-retraite»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1990, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 9-21.
- JARVIS, D. «Would you believe—it's a group RRSP», dans *Benefits and pensions monitor*, North York, May/June 1992, vol. 2, n° 3, p. 38-39.
- KRAHN, H. *La qualité des emplois dans le secteur des services*, Enquête sociale générale, Série analytique, n° 6, Ottawa, Statistique Canada, mars 1992, catalogue 11-612F.
- LECKIE, N. et C. CARON. [«La composante non salariale du revenu du travail»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 54-64.
- MORISSETTE, R. [«Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois?»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, automne 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 43-55.
- NOAKES, S. «Employers pondering new pension options», dans *The Financial Post*, Toronto,

April 5, 1991, p. 11.

- STATISTIQUE CANADA. *Régimes de pensions au Canada 1988*, Ottawa, février 1990, catalogue 74-401.
- ---. *Régimes de retraite au Canada 1990 : aperçu statistique et tableaux-clés*, Ottawa, juillet 1991, supplément à la publication 74-401.
- WANNELL, T. «Évolution récente au Canada du rapport entre la taille des entreprises et l'emploi», dans *L'observateur économique canadien*, Ottawa, Statistique Canada, mars 1992, catalogue 11-010, mensuel, p. 4.1-4.20.

Auteur

Hubert Frenken & Karen Maser est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages Labour Division de Statistique Canada.

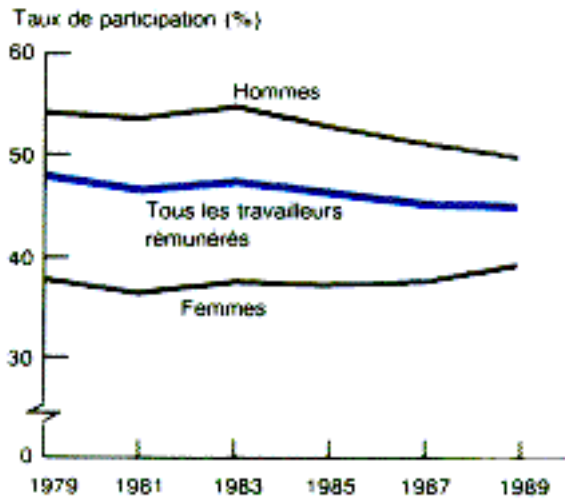
Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1992, Vol. 4, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Graphique A

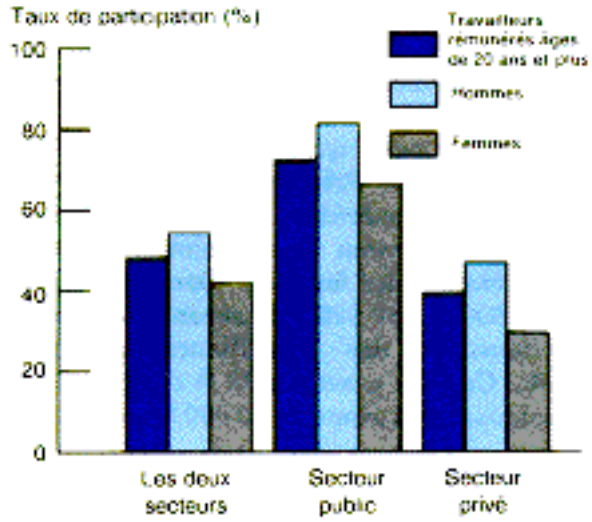
La participation des hommes à un régime de pensions régresse, alors que celle des femmes augmente.



Sources : Base de données sur les régimes de pensions au Canada et Enquête sur la population active

Graphique B

En 1989, le taux de participation à un régime de pensions était beaucoup plus faible dans le secteur privé que dans le secteur public.



Source : Enquête sur l'activité

Tableau 1

Taux de participation à un régime de pensions, 1989

	Les deux secteurs	Secteur public	Secteur privé
	%		
Tous les travailleurs rémunérés âgés de 20 ans et plus	49	73	39
Âge			
20 à 24 ans	24	43	20
25 à 34 ans	47	72	39
35 à 54 ans	58	79	48
55 ans et plus	51	72	42
Revenu			
1 \$ à 19 999 \$	27	47	22
20 000 \$ à 29 999 \$	59	83	49
30 000 \$ à 39 999 \$	72	90	63
40 000 \$ à 59 999 \$	82	95	73
60 000 \$ ou plus	73	92	65
Régime de travail			
Temps plein	53	80	43
Temps partiel	24	43	13
Affiliation syndicale			
Syndiqué	76	85	67
Non syndiqué :			
Couvert par une convention collective	58	68	49
Non couvert par une convention collective	31	41	29
Taille de l'entreprise			
1 à 19 salariés	15	31	13
20 à 99 salariés	34	63	27
100 à 499 salariés	57	73	48
500 salariés ou plus	72	83	65

Source : Enquête sur l'activité

Tableau 2

Taux de participation à un régime de pensions selon l'industrie, 1989

	Taux de participation			Répartition des travailleurs rémunérés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	%					
Toutes les industries	49	54	42	100	53	47
Secteur des biens						
Agriculture	9	12	5	100	55	45
Autres industries primaires*	50	52	43	100	84	16
Industries manufacturières	55	61	39	100	71	29
Construction	35	37	20	100	87	13
Secteur des services						
Transport, communications et autres services publics	67	70	60	100	72	28
Commerce	29	35	24	100	51	49
Finances, assurances et affaires immobilières	59	63	56	100	34	66
Services socio-culturels**	64	75	59	100	28	72
Services commerciaux, personnels et autres†	20	27	15	100	39	61
Services gouvernementaux	78	82	72	100	56	44

Source : Enquête sur l'activité

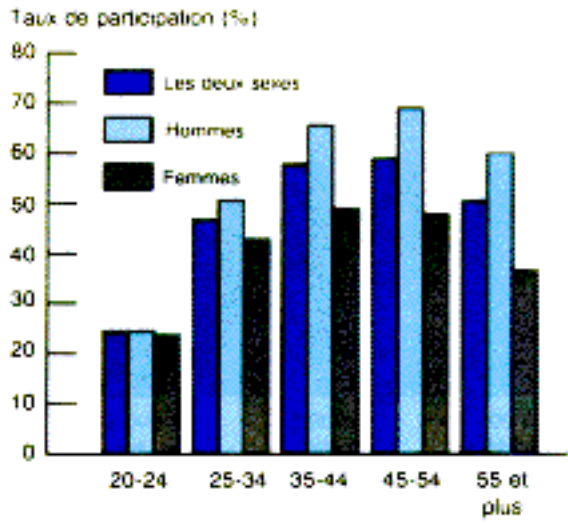
* *Inclut l'exploitation forestière et minière et la pêche.*

** *Inclut les services sociaux, les services de santé et les services d'enseignement.*

† *Inclut les services commerciaux, les services d'hébergement et de restauration et les autres services.*

Graphique C

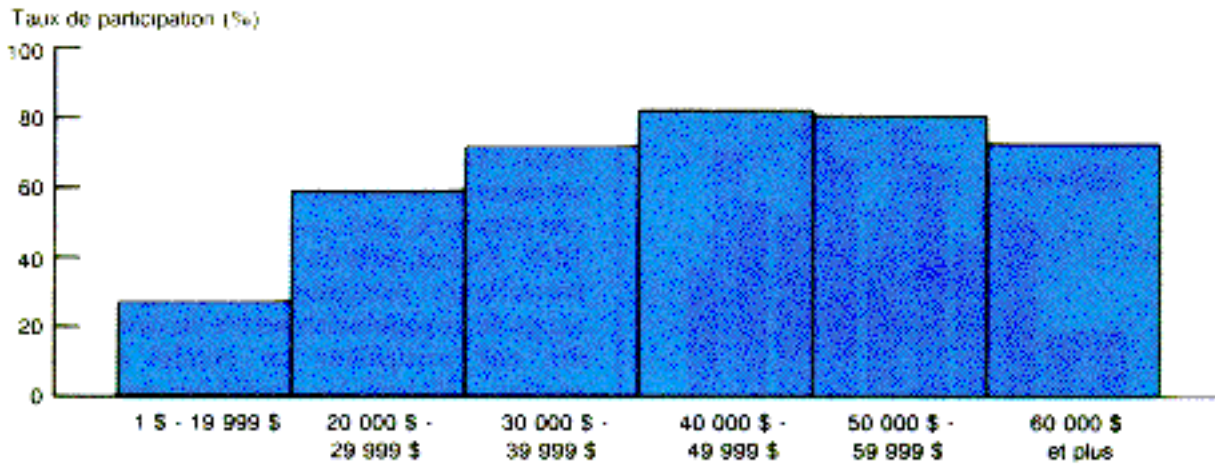
Les travailleurs rémunérés âgés de 35 à 54 ans avaient le plus haut taux de participation à un régime de pensions en 1989.



Source : Enquête sur l'activité

Graphique D

En 1989, les travailleurs rémunérés gagnant moins de 20 000 \$ étaient proportionnellement moins nombreux à participer à un régime de pensions.



Source : Enquête sur l'activité